



**FCT FRENCH PRIME CASH 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**

**FCT FRENCH PRIME CASH 2023**  
FONDS COMMUN DE TITRISATION  
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
IQ EQ Management  
92 avenue de Wagram  
75017 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds commun de titrisation FCT FRENCH PRIME CASH 2023 relatifs à l'exercice de 13 mois clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds commun de titrisation à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 08/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les actifs de titrisation sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié l'existence au sein de la société de gestion d'une procédure de suivi et de dépréciation de ces actifs et la correcte application de cette procédure.

Les passifs de financement de l'organisme de titrisation sont comptabilisés conformément aux dispositions prévues dans le règlement du fonds et l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application des règles ainsi définies.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCT à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCT ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du FCT.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Arnaud Percheron

# FCT FRENCH PRIME CASH 2023

**Fonds Commun de Titrisation**

*Articles L.214-166-1 à L.214-186 et R.214-217 à R214-235 du Code Monétaire et Financier*

## COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE L'EXERCICE

Du 08/12/2023 au 31/12/2024

Société de Gestion



Dépositaire



**BNP PARIBAS**

## **LES ETATS FINANCIERS**

Le Fonds Commun de Titrisation FRENCH PRIME CASH 2023 a été constitué le 08/12/2023, à l'initiative de IQ EQ Management, en sa qualité de Société de Gestion.

Le FCT ne dispose pas de compartiment.

Le 08/12/2023, le FCT a acquis un lot de 3 847 créances auprès de la banque MILLEIS BANQUE. Ces créances résultent de créances immobilières performantes consenties par MILLEIS BANQUE.

Les créances, et tous droits accessoires, ont été transférés au FCT.

Ces créances comportent des intérêts fixes.

Les créances acquises sont enregistrées à leur valeur faciale.

Le FCT FRENCH PRIME CASH 2023 n'est plus rechargeable, car la période d'investissement a pris fin à la date d'émission initiale.

## INVENTAIRE DE L'ACTIF

### 1. INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES CREANCES TITRISEES ET DES TITRES FINANCIERS TITRISES

Au 31/12/2024, le total du portefeuille de créances du FCT FRENCH PRIME CASH 2023 s'élève à un encours nominal de 665 014 359,78 euros.

### 2. MONTANT ET REPARTITION DE LA TRESORERIE

Au 31/12/2024, la trésorerie du FCT FRENCH PRIME CASH 2023 s'élève à 29 847 381,57 euros.

Au 31/12/2024, aucun placement de trésorerie n'est effectué.

Les comptes bancaires sont des comptes non rémunérés et peuvent subir des intérêts négatifs.

Au 31/12/2024, aucun intérêt couru négatif n'a été comptabilisé.

#### REPARTITION DE LA TRESORERIE AU 31/12/2024 :

Comptes	Soldes des comptes courants (en €)	Placement de trésorerie (en €)
Compte Général	19 803 256,59	0,00
Compte Principal	0,00	0,00
Compte Intérêts	59,47	0,00
Compte de reserve	10 044 065,51	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>29 847 381,57</b>	<b>0,00</b>

## COMPTES ANNUELS ET ANNEXE

Le compte rendu d'activité au 31/12/2024 est publié conformément à l'instruction de l'AMF n° 2011-01 prise en application des dispositions du Règlement général de l'AMF relatives aux organismes de titrisation, et au Règlement du Fonds Commun de Titrisation FRENCH PRIME CASH 2023.

Le fonctionnement du Fonds est décrit dans la note d'information disponible auprès du dépositaire et de la société de gestion.

## BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

### 1. BILAN ACTIF

ACTIF	31/12/2024		
	Brut	Amort. et dépréciations	Net
<b>Frais d'établissement</b>			
<b>Créances titrisées</b> <i>créances commerciales, Dealer Floorpan, affacturage</i> Valeur nominale, compte de surcote décote Créances rattachées	<b>665 014 360</b> 665 014 360	- -	<b>665 014 360</b> 665 014 360
<b>Titres financiers titrisés</b>	-	-	-
<b>Autres actifs de titrisation</b> Actifs venant en garantie de titrisation synthétique Actifs venant en garantie des contrats transférant des risques d'assurance	- -	- -	- -
<b>Actifs de titrisation</b>	<b>665 014 360</b>	-	<b>665 014 360</b>
<b>Titres financiers</b>	-	-	-
<b>Créances représentatives des opérations temporaires sur titres</b>	-	-	-
<b>Créances représentatives des dépôts de garanties (espèces, titres)</b>	-	-	-
<b>Créances représentatives des opérations sur instruments financiers à terme</b>	-	-	-
<b>Disponibilités</b>	<b>29 847 382</b>	-	<b>29 847 382</b>
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>29 847 382</b>	-	<b>29 847 382</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>37 087</b>	-	<b>37 087</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>694 898 829</b>	-	<b>694 898 829</b>

Le premier exercice comptable a démarré le 08/12/2023 jusqu'au 31/12/2024, soit 13 mois.

## 2. BILAN PASSIF

PASSIF	31/12/2024
Parts ordinaires	683 325 090
Parts spécifiques	300
Titres de créances	
Titres de créances subordonnées	
Emprunts	
Emprunts subordonnées	
<b>I. Opérations de financement</b>	<b>683 325 390</b>
Résultats des exercices antérieurs	-
Résultat de l'exercice	2 029 643
<b>II. Réserves et résultat de l'exercice</b>	<b>2 029 643</b>
Passifs liés aux contrats constituant des instruments financiers à terme	
Passifs liés aux contrats transférant des risques d'assurance	
<b>III. Passifs de titrisation</b>	<b>-</b>
<b>IV. Provisions</b>	<b>-</b>
Dettes représentatives des opérations temporaires sur titres	
Dettes représentatives des dépôts de garanties (espèces, titres)	
Dettes représentatives des opérations sur instruments financiers à terme	
Autres dettes auprès des établissements de crédit	
<b>V. Autres passifs financiers</b>	<b>-</b>
<b>VI. Autres passifs</b>	<b>9 543 796</b>
<b>VII. TOTAL PASSIF = I + II + III + IV + V + VI</b>	<b>694 898 829</b>

## 3. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

	31/12/2024
Opérations de couverture sur actifs de titrisation par nature d'actifs titrisés	-
Opérations de couverture sur les actifs et passifs financiers	-
Autres engagements donnés	-
Autres engagements reçus	-
Garanties données	-
Garanties reçues	-

#### 4. COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT DES ORGANISMES DE TITRISATION	31/12/2024
<b>Revenus nets des créances</b>	<b>12 086 394</b>
<i>Intérêts et autres revenus</i>	12 086 394
<i>Amortissement de la surcote - décote</i>	
<b>Coût du risque</b>	-
<i>Dotations et reprises de dépréciations y compris sur créances cédées</i>	-
<i>Perte sur créances irrécouvrables</i>	
<i>Récupération sur créances irrécouvrables</i>	
<b>Résultat des mécanismes de couverture du risque crédit</b>	-
<i>Utilisation des mécanismes de garantie</i>	
<i>Résultat des couvertures de risques de crédit par instruments financiers</i>	
<i>Coût des garanties des créances</i>	
<b>Résultat des couvertures des risques par instruments financiers</b>	-
<b>Résultat de cession des créances</b>	-
<i>Prix de cession</i>	
<i>Valeur brute comptable des créances cédées</i>	
<b>Frais attachés aux créances</b>	-
<b>A. Opérations sur créances titrisées</b>	<b>12 086 394</b>
<b>Revenus nets des titres financiers titrisés</b>	-
<i>Intérêts et autres revenus</i>	
<i>Amortissement de la surcote - décote</i>	
<b>Coût du risque</b>	-
<i>Dotations et reprises de dépréciations y compris sur titres financiers titrisés cédés</i>	
<i>Perte sur titres financiers titrisés irrécouvrables</i>	
<i>Récupération sur titres financiers titrisés irrécouvrables</i>	
<b>Résultat des mécanismes de couverture du risque crédit</b>	-
<i>Utilisation des mécanismes de garantie</i>	
<i>Résultat des couvertures de risques de crédit par instruments financiers</i>	
<i>Coût des garanties des titres financiers titrisés</i>	
<b>Résultat des couvertures des risques par instruments financiers</b>	
<b>Résultat de cession des titres financiers titrisés</b>	-
<i>Prix de cession</i>	
<i>Valeur brute comptable des titres financiers titrisés cédés</i>	
<b>Frais attachés aux titres financiers titrisés</b>	
<b>B. Opérations sur titres financiers titrisées</b>	-
<b>Revenus net sur les actifs de titrisation</b>	
<b>Provision et reprise de provisions sur les passifs liés aux contrats constitutifs des IFT</b>	
<b>Résultat des couvertures des risques par instruments financiers</b>	
<b>Résultat de cession des contrats financiers constituant des instruments financiers à terme</b>	
<b>Frais attachés aux contrats financiers constituant des instruments financiers à terme</b>	
<b>C. Opérations sur titrisations synthétiques</b>	-
<b>Revenus net sur les actifs de titrisation</b>	
<b>Provision et reprise de provisions sur les passifs liés aux contrats transférant des risques d'assurance</b>	
<b>Résultat des couvertures des risques par instruments financiers</b>	
<b>Résultat de cession des opérations sur contrats transférant des risques d'assurance</b>	
<b>Frais attachés aux opérations sur contrats transférant des risques d'assurance</b>	
<b>D. Opérations sur contrats transférant des risques d'assurance</b>	-
<b>I. Résultat des opérations sur actifs et passifs de titrisation (A+B+C+D)</b>	<b>12 086 394</b>

COMPTE DE RESULTAT DES ORGANISMES DE TITRISATION (suite)	31/12/2024
<b>Produits financiers nets sur titres financiers</b>	-
<i>Intérêts et autres revenus</i>	-
<i>Résultat de cession</i>	
<i>Dotations et reprises de dépréciations</i>	
<i>Commission</i>	
<b>Résultat net des autres placements de trésorerie</b>	
<b>Résultat net sur opérations de pensions, acquisitions et cessions temporaires de titres</b>	-
<i>Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres</i>	
<i>Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres</i>	
<b>Résultat des couvertures des risques par instruments financiers</b>	
<b>Résultat des opérations sur instruments financiers à terme « en position ouverte isolée »</b>	
<b>Frais sur placements nets de trésorerie et sur autres instruments financiers</b>	
<b>II. Résultat des opérations sur placements nets de trésorerie et sur autres instruments financiers</b>	-
<b>Coût des parts</b>	- 9 904 351
<i>Charges financières des parts +/- amortissement de la décote ou surcote</i>	- 1 766 164
<i>Charges financières des parts spécifiques +/- amortissement de la décote ou surcote</i>	- 8 138 187
<i>Charges financières des autres types de parts +/- amortissement de la décote ou surcote</i>	
<b>Frais attachés</b>	
<b>E. Résultat des opérations sur parts émises</b>	- 9 904 351
<b>Coût des émissions des titres de créances</b>	-
<i>Intérêts et commissions</i>	
<i>+/- amortissement de la décote ou surcote</i>	
<b>Coût des émissions des autres emprunts</b>	-
<i>+/- amortissement de la décote ou surcote</i>	
<i>Résultat des couvertures des risques par instruments financiers</i>	
<b>Frais attachés</b>	
<b>F. Résultat des opérations sur financement</b>	-
<b>G. Résultat des couvertures des risques par instruments financiers</b>	
<b>III. Résultat des opérations sur parts émises et financements assimilés</b>	- 9 904 351
<b>Frais de gestion de l'organisme de titrisation</b>	- 152 400
<i>Rémunération de la société de gestion et divers</i>	- 152 400
<i>+ Frais de gestion pris en charge par un tiers</i>	
<i>- Dotations des frais d'établissement</i>	
<b>Autres impôts et taxes</b>	
<b>IV. Résultat des frais de gestion</b>	- 152 400
<b>V. Impôt sur les sociétés (pour les sociétés de titrisation)</b>	-
<b>VI. Résultat net de l'exercice (I+II+III+IV+V)</b>	2 029 643

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### **1. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### **1.1 Description des dispositions du règlement de l'organisme de titrisation qui ont une influence sur les modes de comptabilisation**

##### **1.1.1 Modalité de classement des actifs dans les actifs titrisés ou autres actifs financiers**

###### ***a. Actifs titrisés***

Le FCT FRENCH PRIME CASH 2023 acquiert des créances issues des contrats de prêts particuliers soumis ou non à la loi du 10 janvier 1978 et à la loi du 13 juillet 1979 du Code de la Consommation.

Le FCT FRENCH PRIME CASH 2023 a acquis les créances auprès de la banque MILLEIS BANQUE.

Ces créances sont des créances saines.

###### ***b. Autres actifs financiers***

#### **DISPONIBILITES**

Ce poste est constitué du solde comptable des comptes numéraires ouverts au nom du FCT auprès de la BNP Paribas.

#### **TITRES FINANCIERS**

Il n'y a pas de titres financiers dans les comptes du FCT.

##### **1.1.2 Modalité de classement des emprunts dans les opérations de financements ou en autres passifs financiers**

Conformément au règlement du FCT FRENCH PRIME CASH 2023, le FCT n'est pas autorisé à avoir recours à l'emprunt afin de financer un besoin temporaire de liquidité.

##### **1.1.3 Titrisation synthétique et contrats transférant des risques d'assurances**

Le FCT FRENCH PRIME CASH 2023 n'est pas un Fonds de titrisation synthétique.

#### **1.2 Modalités d'affectation aux différentes catégories des frais de gestion**

Les charges de gestion comprennent les commissions de recouvrement, la commission de gestion, la commission du dépositaire, la commission du gestionnaire de créances et les honoraires des commissaires aux comptes.

Les commissions et frais restant à régler à la clôture de l'exercice sont enregistrées en charges à payer.

### 1.3 Actifs de titrisation

a. Modalités d'amortissement des surcotes / décotes des créances, titres financiers titrisés et autres actifs titrisés

Les créances ont été acquises pour une valeur égale au montant en principal restant dû au titre du prêt plus tout intérêt couru et non échu.

b. Le cas échéant, description des critères retenus pour comptabiliser les " créances nées " en " créances futures "

Les créances futures sont des créances qui résultent d'un acte à intervenir, les créances nées résultent d'un acte déjà intervenu, que le montant et la date d'exigibilité de ces créances soient ou non encore déterminés.

Lors de leur acquisition, les portefeuilles de créances sont inscrits à l'actif du bilan du FCT en compte « Créances nées » pour leur prix d'acquisition.

c. Conditions des amortissements des actifs titrisés

La valeur comptable des créances est actualisée au fur et à mesure des encaissements nets perçus par le Fonds.

d. Conditions des intérêts des actifs titrisés

Les créances sont libellées en euros et produisent des intérêts.

e. Modalités de déclassement des créances saines en " créances douteuses ou litigieuses " ou en " créances irrécouvrables "

Le portefeuille est constitué d'un ensemble de créances détenues à l'origine par MILLEIS BANQUELOGEMENT et portant sur des crédits immobiliers consentis à des particuliers.

f. Modalités d'identification et de constatation des dépréciations des actifs titrisés (notamment événements et circonstances qui conduisent à comptabiliser ou reprendre des dépréciations)

Le portefeuille est constitué d'un ensemble de créances détenues à l'origine par MILLEIS BANQUELOGEMENT et portant sur des crédits immobiliers consentis à des particuliers.

g. Description des conséquences des résiliations des contrats de crédit-bail ou des non-levées probables de l'option d'achat

Il n'y a pas de contrat de crédit-bail dans les comptes du FCT.

#### **h. Modalités de détermination de la valeur actuelle des actifs titrisés**

##### Certification des créances

La valeur du portefeuille est fournie par MILLEIS BANQUE. Une actualisation de la GBV par affaire est calculée trimestriellement et un fichier complémentaire est transmis à la société de gestion pour permettre l'actualisation dans la comptabilité.

#### **1.4 Passif - Opérations de financement**

##### **a. Modalité de fonctionnement des opérations de financement**

Le FCT FRENCH PRIME CASH 2023 a financé les acquisitions des portefeuilles, en émettant 2 catégories de Notes et 1 type de parts :

- Class A Notes
- Class B Notes
- Parts Subordonnées

Les parts font l'objet d'un placement privé, elles ne sont pas notées, ni cotées.

##### **b. Modalités d'amortissement des titres de créances et emprunts**

###### TITRES DE CREANCES

Il n'y a pas de titres de créances dans les comptes du FCT.

###### EMPRUNTS

Il n'y a pas d'emprunt dans les comptes du FCT

##### **c. Modalités d'amortissement des Parts**

Les Parts sont amorties au rythme des collectes sur les créances.

##### **d. Description et suivi des Obligations et des Parts émises en distinguant celles émises à l'origine et celles émises ultérieurement**

###### EMISSION A LA CONSTITUTION

A l'acquisition du portefeuille le FCT a émis 2 catégories de d'Obligation et 1 type de Part :

- Class A Notes
- Class B Notes
- Parts Subordonnées

### Amortissement des Class A Notes

Les Class A Notes s'amortissent trimestriellement à chaque Date de Paiement suivant la règle définie dans la Priorité des Paiements.

### Amortissement des Class B Notes

Les Class B Notes s'amortiseront trimestriellement à chaque Date de Paiement, après l'amortissement complet des Class A Notes, suivant la règle définie dans la Priorité des Paiements.

### Amortissement des Parts Subordonnées

Les Parts s'amortissent in fine, après complet amortissement des Notes, par attribution du boni de liquidation.

### **e. Information sur la rémunération des parts et des méthodes d'évaluation retenues pour l'estimation des intérêts courus**

Les intérêts et rémunération dus aux porteurs des Notes et Parts sont calculés par la Société de Gestion, en application des règles exposées ci-après.

#### Rémunération des Class A Notes

L'intérêt dû à chaque Class A Notes est égal :

- au capital restant dû aux Class A Notes constaté à la Date de Paiement au début de la période d'Intérêt considérée, après amortissement à cette Date de Paiement,
- multiplié par un taux fixe de 0,25%,
- multiplié par le nombre exact de jours de la Période d'Intérêt considérée écoulée,
- divisée par 360,
- arrondi au cent inférieur.

#### Rémunération des Class B Notes

L'intérêt dû à chaque Class B Notes est égal :

- au capital restant dû aux Class A Notes constaté à la Date de Paiement au début de la période d'Intérêt considérée, après amortissement à cette Date de Paiement,
- multiplié par un taux fixe de 0,00%,
- multiplié par le nombre exact de jours de la Période d'Intérêt considérée écoulée,
- divisée par 360,
- arrondi au cent inférieur.

La comptabilisation des intérêts se fait suivant la méthode des intérêts courus. Les intérêts courus non échus sont enregistrés en charges financières.

**f. Description des modalités de mise en œuvre des mécanismes de garantie inhérents aux parts et/ ou aux titres de créances**

Une réserve initiale d'un montant de 10 252 500,00 euros a été déposée sur un compte ouvert au nom du FCT.

**1.5 Autres actifs / passifs**

**a. Modalités d'amortissement des frais d'établissement**

Aucun Frais d'établissement n'a été comptabilisé dans les comptes du FCT.

**b. Description des règles et méthodes comptables relatives aux titres financiers**

Il n'y a pas de titres financiers dans les comptes du FCT.

**c. Description des règles et méthodes comptables relatives aux créances /dettes représentatives des opérations temporaires sur titres**

Il n'y a pas de créances/ dettes représentatives des opérations temporaires sur titres dans les comptes du FCT.

**d. Description des règles et méthodes comptables relatives aux créances /dettes représentatives des opérations sur instruments financiers à terme**

Il n'y a pas d'opérations sur instruments financiers à terme dans les comptes du FCT.

**e. Modalités de comptabilisation des actifs issus des sûretés et ou garanties**

Il n'y a pas d'actifs issus des sûretés ou garantis dans les comptes du FCT.

**2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET HORS BILAN**

**2.1 Informations relatives aux Créances titrisées**

**DESCRIPTIF DES CREANCES ACQUISES**

La valeur nominale des portefeuilles représente les sommes effectivement dues par les débiteurs.

Le portefeuille est constitué d'un ensemble de créances détenues à l'origine par MILLEIS BANQUE et portant sur des crédits immobiliers consentis à des particuliers.

## EXPOSITION AUX RISQUES DE CHANGE, DE TAUX ET DE CONTREPARTIE

- **Risque de change**

Les actifs acquis par le FCT FRENCH PRIME CASH 2023 et tous les flux effectués sont libellés en Euros. Le FCT n'est pas exposé à ce risque. Il n'y a pas de devise dans le FCT.

- **Risque de taux**

Le FCT n'est pas exposé au risque de taux. Le FCT est un Fonds « pass-through » et ne distribue que les sommes disponibles.

- **Risque de contrepartie**

Le risque de défaillance des débiteurs, le FCT est exposé au risque de non-recouvrement. Ce risque est couvert par les garanties inhérentes aux créances acquises (détaillées dans le point 2.1.d et 2.8)

a. **Inventaire des créances titrisés par catégorie (créances par nature, en isolant si créances futures) en décrivant les variations entre N-1 et N, et en donnant l'état des échéances restant à courir**

Créances par catégorie	Valeurs début de période	Augmentation	Diminution	Valeurs 31/12/2024
Libellé Actif titrisé	0,00 €	751 085 014,37 €	86 070 654,59 €	665 014 359,78 €
Total des créances	0,00	751 085 014,37	86 070 654,59	665 014 359,78

ECHEANCES RESTANT A COURIR :

Compte tenu de la nature de ces créances, la durée de **vie moyenne** de ces créances ne peut être calculée.

b. **Concernant, les créances nées : évaluation des risques apparus au cours de la période et comparaison avec les garanties existantes**

Les créances acquises par le FCT sont des créances anciennes détenues à l'origine par MILLEIS BANQUELOGEMENT et portant sur des crédits immobiliers consentis à des particuliers. La notion de créances impayées n'existe donc pas dans le FCT.

c. **Analyse de l'évolution des créances sur la période**

Voir (a).

d. **Description de la nature et montant des autres garanties reçues (garantie externe, etc)**

Le FCT n'a pas d'autres garanties.

## 2.2 Passif/ Parts émises dans les fonds de titrisation

### a. Description et suivi des parts émises en distinguant celles émises à l'origine et les celles émises ultérieurement

#### OBLIGATIONS ET PARTS EMISES A LA CONSTITUTION

A la constitution du FCT, l'acquisition des créances a été financée avec le produit de l'émission de 2 catégories de Notes et 1 type de Part, aux caractéristiques suivantes :

	<b>Class A Notes</b>	<b>Class B Notes</b>	<b>Parts Subordonnées</b>
Nombre de parts	6 835,00	67 585,00	2,00
Montant nominal unitaire	100 000,00	1 000,00	150,00
Montant nominal total	683 500 000,00	67 585 000,00	300,00
Maturité prévisionnelle	Octobre 2051	Octobre 2051	In Fine
Taux d'intérêt	0,25%	0,00%	N/D
Paiement des intérêts	Trimestriel	Trimestriel	N/A

Les parts font l'objet d'un placement privé, elles ne sont pas notées, ni cotées.

#### SUIVI DES OBLIGATIONS ET PARTS EMISES

	<b>Class A Notes</b>	<b>Class B Notes</b>	<b>Parts Subordonnées</b>
Nombre de parts	6 835,00	67 585,00	2,00
Montant nominal unitaire	100 000,00	1 000,00	150,00
Montant nominal total	683 500 000,00	67 585 000,00	300,00
Maturité prévisionnelle	Octobre 2051	Octobre 2051	In Fine
Taux d'intérêt	0,25%	0,00%	N/D
Paiement des intérêts	Trimestriel	Trimestriel	N/A
<b>Capital restant dû des parts au 31/12/2024</b>	<b>615 449 465,71 €</b>	<b>67 585 000,00 €</b>	<b>300,00 €</b>
<b>Intérêts courus au 31/12/2024</b>	<b>290 624,29 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### b. Analyse de la variation des différents types d'obligations et parts (ordinaires, spécifiques) entre N-1 et

N

Les Class A Notes ont été amorties pour 68 050 534,29 euros.

Les Class B Notes ont été amorties pour 0 euros.

Les Parts Subordonnées ont été amorties pour 0 euros.

**c. *Détail des mécanismes de garantie et le cas échéant les modalités de mise en œuvre***

Les garanties relatives aux parts sont détaillées dans le point 1.4.f.

**d. *Détail des intérêts versés au cours de l'exercice***

Le montant des intérêts versés aux Class A Notes au cours de l'exercice arrêté au 31/12/2024 s'élève à 1 766 164,34 euros.

Le montant des intérêts versés aux Obligations B au cours de l'exercice arrêté au 31/12/2024 s'élève à 0,00 euros.

Le montant des intérêts versés aux Parts Subordonnées au cours de l'exercice arrêté au 31/12/2024 s'élève à 0,00 euros.

**2.3 *Passifs financiers***

**a. *Détail du poste " dettes " en fonction de la nature des dettes et indication du montant des dettes rattachées***

Au 31/12/2024, aucune dette financière n'est comptabilisée.

**2.4 *Autres actifs / passifs***

**a. *Informations sur les actifs reçus en vertu de l'exercice de garanties***

Aucune garantie n'a été activée au cours de l'exercice.

**b. *Détail des autres actifs et passifs, si significatifs***

**AUTRES ACTIFS**

Ce poste enregistre le montant des produits à recevoir à la clôture de l'exercice au 31/12/2024.

Le montant des autres actifs s'élève à 37 086,74 euros.

**AUTRES PASSIF**

Ce poste enregistre le montant de la provision des charges à payer à la clôture de l'exercice au 31/12/2024.

Le montant des autres dettes s'élève à 9 543 796,03 euros.

## 2.5 Tableau de flux de trésorerie

<b>Disponibilités à l'ouverture</b>	<b>A</b>	-
<b>Flux de trésorerie net provenant des actifs de titrisation</b>	<b>B</b>	- 643 457 996,22
Intérêts perçus sur créances	+	11 279 868,59
Principal perçu sur créances	+	86 070 654,59
Recouvrement des créances antérieurement passées en charges	+	-
Créances acquises	-	- 751 085 014,37
Cessions de créances	+/-	-
Flux perçus sur instruments financiers en couverture du risque de crédit	+/-	-
Flux perçus sur instruments financiers en couverture du risque de taux de change	+/-	-
Intérêts et dividendes reçus sur autres actifs de titrisation	+	-
Principal reçu sur autres actifs de titrisation	+	-
Autres titres financiers titrisés acquis	-	-
Cessions des autres actifs titrisés	+	-
Flux sur opérations sur titrisation synthétique	+/-	-
Flux sur opérations sur contrats transférant des risques d'assurance	+/-	-
Frais d'administration des actifs de titrisation	-	-
Autres recettes	+	11 021 938,26
Autres dépenses	-	- 745 443,29
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations de financement</b>	<b>C</b>	<b>673 421 038,65</b>
Emission de parts	+	751 085 300,00
Remboursement de parts	-	- 68 050 534,29
Intérêts versés sur parts	-	- 9 613 727,06
Augmentation de capital	+	-
Réduction de capital	-	-
Distribution de dividende	-	-
Frais d'émission et de publicité des parts et actions	-	-
Emission des titres de créances	+	-
Remboursement des titres de créances	-	-
Intérêts versés sur titres de créances	+	-
Emission d'emprunts	+	-
Remboursement d'emprunts	-	-
Intérêts versés sur emprunts auprès des établissements de crédits	+	-
Coût des émissions de titres de créances et emprunts	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations sur placement net de trésorerie et sur autres</b>	<b>D</b>	-
Acquisition de titres financiers	-	-
Cession de titres financiers	+	-
Intérêts perçus sur titres financiers	+	-
Frais sur titres financiers	-	-
Flux sur opérations temporaires sur titres	+/-	-
Flux sur opérations de garantie	+/-	-
Flux sur les opérations sur instruments financiers à terme	+/-	-
Emission d'emprunts auprès des établissements de crédit	+	-
Remboursement d'emprunts auprès des établissements de crédit	-	-
Intérêts versés sur emprunts auprès des établissements de crédit	-	-
<b>Flux net de trésorerie sur opérations de gestion</b>	<b>E</b>	- 115 660,86
Frais de gestion de l'organisme de titrisation		- 115 660,86
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations exceptionnelles</b>	<b>F</b>	-
Impôt sur les sociétés pour les sociétés de titrisation		-
<b>Variation nette des disponibilités de l'exercice</b>	<b>B+C+D+E+F</b>	<b>29 847 381,57</b>
<b>Disponibilité à la clôture</b>	<b>A+ B+C+D+E+F</b>	<b>29 847 381,57</b>

## **2.6 Informations au titre des opérations réalisées entre entreprises liées**

Il n'existe aucune transaction entre les sociétés gérées par la société de gestion et le FCT FRENCH PRIME CASH 2023, à l'exception des transactions relevant de la gestion courante du FCT FRENCH PRIME CASH 2023 et qui sont prévues par son règlement, aucune transaction n'est intervenue entre le FCT FRENCH PRIME CASH 2023 et la société de gestion,

## **2.7 Autres informations**

Aucun autre mécanisme de couverture contre les risques liés aux Créances n'a été mis en place. En conséquence, le FCT ne disposera que des sommes perçues au titre des Créances, pour faire face aux paiements dus par lui au titre des frais et commissions et des échéances d'intérêt et de principal dues par le FCT.